



△ Recyclage des ferrailles, l'un des cœurs de métier de l'entreprise.

© Sylvia Baron

## ROMI RECYCLAGE : LA 8<sup>E</sup> GÉNÉRATION SE PRÉPARE À L'ACTION

Un peu plus de 150 ans d'histoire sont gravés dans le parcours de la famille Monier, originaire du Puy de Dôme, avec encore et toujours l'envie intacte de poursuivre l'activité, de développer l'entreprise, puis de transmettre le flambeau quand l'heure sera venue.



**H**éritier d'un métier, d'une passion, et d'un savoir-faire, Didier Monier, dont la stratégie est toujours guidée par le pragmatisme, est honoré de ce qu'il a reçu des générations qui l'ont précédé, heureux d'avoir succédé à son père Michel et à son oncle Gérard, et fier de la suite qui se prépare. Son fils Damien, 27 ans, finalise ses études spécialisées en gestion des PME/PMI, et se prépare à assumer une magnifique responsabilité. « J'ai débuté dans l'entreprise il y a un peu moins de deux ans. Bien que né dans une famille qui se dédie à la récupération et au recyclage depuis plus d'un siècle, j'ai énormément à apprendre et suis fasciné par les tonnages de déchets produits, par la capacité des professionnels investis dans cette profession à limiter le gaspillage de matières, par le bien-fondé de ces métiers qui participent pleinement à l'économie locale ou nationale. Aussi, je me prépare au mieux pour être en mesure de prendre la relève, espère être digne de la confiance

qui m'est donnée par mon père, dont le savoir-faire accompagnera mes pas. Deux années d'études pour s'armer et se préparer à affronter l'avenir, associées à la vie en entreprise, qui est une excellente école également, seront autant d'atouts pour réussir. Prendre la suite n'est pas une décision qui se prend à la légère : c'est une lourde responsabilité que de prendre la suite d'une longue lignée. Mais une fierté aussi », déclare le jeune homme.

## L'avenir, cristallisé par l'histoire

Ce qui frappe en entrant dans le bureau de Didier Monier, c'est un arrêté préfectoral nominatif du Second Empire, estampillé Napoléon III, datant de 1865, autorisant Auguste Monier, son aïeul, à installer « un atelier pour travailler les peaux et chiffons, rue de la Salle Verte à Rennes ». Mis en valeur dans un cadre, il affiche l'ancienneté de la famille dans le métier de la récupération,

l'attachement et la fierté de Didier à son histoire, comme à sa profession. Autre élément frappant, une magnifique collection de gravures et documents anciens originaux, patiemment collectionnés par Michel, son père, féru de l'histoire des récupérateurs, attestant aussi que de nombreux artistes se sont intéressés à ces professionnels qui travaillaient en marge de la société. Profession à part, et pourtant à part entière, elle n'a cessé d'interpeller, de passionner, mais aussi d'être décriée. Le ferrailleur n'avait pas les lettres de noblesse d'aujourd'hui, comme les « batailles de chiffonniers » restent légendaires.

« Comme beaucoup d'autres à cette époque, mon aïeul a quitté son pays, Saint-Alyres-ès-Montagne dans le Puy de Dôme, pour des raisons économiques. C'était en 1842. Il a travaillé de manière aléatoire, pratiquant la récup' et peut être d'autres activités, pendant des années, avant de choisir de s'im-



**Herbold Meckesheim GmbH**  
Votre partenaire pour des installations de lavage pour matières plastiques

En tant que **spécialiste pour le traitement des plastiques**, nous sommes votre **contact** pour des **applications complexes**. Nous vous offrons une expertise acquise pendant de longues années dans le lavage, la séparation et le séchage des déchets plastiques nouveaux, usagés et contaminés. Grâce à notre technologie modulaire, nous sommes en mesure de vous fournir des conceptions entières taillées sur mesure ou une optimisation de votre installation :

**Chez Herbold, tous les composants du process proviennent d'une seule main :**

- Unités de pré-lavage
- Systèmes de séparation par hydro-cyclone
- Laveurs à friction
- Sécheurs mécaniques et thermiques
- Traitement de l'eau

**Nos atouts :**

- Meilleure qualité des flakes
- Efficacité énergétique élevée
- Minimisation des quantités d'eau fraîche
- Temps d'arrêt et effectif du personnel peu importants
- Temps de service des machines extrêmement long



Visitez notre Stand 9B42 dans le Hall 09, lors du salon K 2019 de Düsseldorf, Allemagne?



[www.herbold.com](http://www.herbold.com)





planter "pour de bon", de s'installer en un lieu-dit, à Rennes, et d'officialiser son activité. Nous ne sommes plus nombreux à pouvoir afficher un arrêté préfectoral datant du XIX<sup>e</sup> siècle et à avoir poursuivi cette activité ancestrale. Depuis cette époque, nous n'avons plus jamais quitté la Bretagne, et avons toujours travaillé en famille, de père en fils, et le plus souvent avec les frères. Mon grand-père Yves a travaillé avec ses deux frères Paul et Antoine, avant que l'un d'eux eux ne meurt pendant la guerre, comme j'ai travaillé avec mon père et mon oncle, mais aussi avec Laurent, mon frère. » Au cours de ces 154 ans d'histoire, « jamais un mot plus haut que l'autre, aucune mésentente ni embrouille. Nous sommes soudés et complémentaires. Et ça a toujours fonctionné », certifie le chef d'entreprise. De fait, de père en fils, on a travaillé et « repassé le bébé » que l'on a continué à dorloter. Huit générations plus tard, Monier est plus qu'un nom : c'est l'un des fleurons bretons de la récupération.

## 1990 : Didier assure la suite

Deux temps forts illustrent les années 1990. Le site de Rennes, 7 hectares, est cédé à la Compagnie Française des Ferrailles par Michel et Gérard Monier. Par ailleurs, de retour des États-Unis, Didier Monier met le pied à l'étrier. Il intègre l'entreprise et accompagne, pour quelques années, la fin de carrière de son père. Puis il reprend à son compte la Société Romi, Recyclage Ouest Matières Industrielles, basée à Rennes, créée au début des années 1960 qui regroupe trois sites installés de longue date : Saint Malo (1928), Lannion (1943), et Redon (1931). Les effectifs sont alors constitués de 17 personnes : deux au siège, et quinze collaborateurs répartis sur les différents chantiers. « En partant de ce noyau, on a développé Romi par croissance externe, en rachetant des petites entreprises. C'est ainsi que nous avons construit nos agences de Ploermel, de Quimper, et de Dinan. Puis, nous sommes sortis de la Bretagne, en installant, toujours par rachat de société, à Saumur, en 2007, et plus récemment à Saint-Nazaire. »



Didier et Damien Monier.

L'entreprise dispose à ce jour de dix agences, auxquelles s'ajoute une entité située non loin de Tours, rachetée à Denis Passenaud, laquelle se consacre exclusivement au bois. Le groupe s'articule aujourd'hui autour de quatre sociétés : Romi Bretagne, la plus ancienne et la plus importante, Romi Pays-de-Loire avec deux agences, Montoir de Bretagne et Saumur, DBR, Déchets de Bois Recyclage, qui dispose d'une équipe itinérante captant et broyant du bois, et enfin OTLo, Ouest Transports Logistique, dédiée au matériel utilisé par l'entreprise, lequel est également mis en location, au fil des besoins d'autres entreprises de recyclage.

« Nos deux cisailles mobiles, la pelle cisaille, comme les camions, sont ainsi utilisés par Suez, Derichebourg, ou encore GDE pour ne citer que quelques exemples, afin de répondre à des besoins ponctuels. » Plus globalement, la création d'OTLo « a eu pour but d'offrir à la profession des recycleurs et des gestionnaires de déchets une palette de prestations spécifiques et bien ciblées : broyage des déchets de bois, mise à disposition d'outils de production dédiés à la ferraille, location de poids lourds, broyage de déchets verts et végétaux divers pour les collectivités et les paysagistes ». À ce jour, « nos dix agences, implantées sur des terrains de 15 000 m<sup>2</sup> en moyenne, sont réparties sur les quatre départements bretons, la Loire Atlantique et le Maine-et-Loire. Elles récupèrent, traitent et recyclent la ferraille, les métaux, les papiers cartons, le plastique, les

palettes bois et les déchets non recyclables. Nous sommes agréés par ailleurs, pour dépolluer et recycler les VHU (2 500 unités en 2018), ainsi que pour le regroupement des DEEE que nous ne traitons pas ».

Le tonnage global capté par Romi Recyclage, qui emploie désormais 120 collaborateurs, est de l'ordre de 200 000 t/an, dont 80 000 t de ferrailles et 15 000 de métaux, ces deux familles de produits générant une belle part du chiffre d'affaires, qui avoisinera les 49 millions d'euros en 2019. « L'un des points forts de notre entreprise consiste à travailler autant que faire se peut, au plus près des consommateurs » : plus de 90 % des tonnages valorisés sont livrés en direct, qu'il s'agisse des papiers cartons ou de la ferraille. « Notre ferraille est consommée à Bayonne, en Espagne et au Maghreb. Nous chargeons pour ce faire des bateaux de 5 000 t de cisailé, au départ de Saint Malo. Les métaux sont livrés en France ou en Europe (Italie, Espagne, Belgique, Hollande, principalement). »

La diversification aidant, Romi Recyclage a donné naissance à Monier Eco-Industries qui fédère l'ensemble des activités et permet aussi au nom de famille de réapparaître en haut de l'affiche. « Monier est en effet la marque historique, le nom initial de l'entreprise : ce clin d'œil au passé familial réaffirme la volonté d'indépendance du groupe », se plaît à confier le dirigeant.

Au début des années 2000, Didier Monier prend quelques décisions qui vont donner une autre dimension à son entreprise. À commencer par la certification. En 2005, le projet est lancé puis se concrétise : l'ISO 14001 est acquise sur l'ensemble des sites, ce qui n'était pas encore dans l'air du temps pour des entreprises opérant à échelle régionale. « Cette étape nous a permis de répondre à des appels d'offres à l'échelle de la région au sens large, grâce à notre maillage territorialement bien réparti, mais également de proposer des prestations globales à nos clients, les déchets non recyclables occupant avec le temps une part de plus en plus conséquente (80 000 t en 2018), et bien évidemment d'assurer une traçabilité désormais indispensable pour répondre à l'évolution de nos métiers, puisque le producteur de déchets est responsable juridiquement de son traitement et/ou de son élimination. Par ailleurs, une offre globale a l'avantage d'éviter aux industriels qui nous font confiance de les obliger à multiplier le nombre d'interlocuteurs chargés d'évacuer leurs déchets, et puis, d'assurer une sécurité à nos agences, en termes de volume de travail : multiplier les prestations et les activités rationalise en effet la logistique puisqu'un même camion peut assurer plusieurs tournées pour plusieurs types de déchets et plusieurs sites. »

## Une autre envergure se dessine

La certification a été un bienfait pour la société bretonne : « Alors que peu d'entreprises de recyclage avaient opté pour cette démarche au début des années 2000, sa concrétisation a été pour nous l'officialisation d'une reconnaissance de nos savoir-faire. Elle a par ailleurs incontestablement permis d'asseoir notre renommée, notre notoriété, de renforcer notre crédibilité, tout en assurant notre avenir puisque nos métiers ont été, depuis lors, assujettis à des réglementations de plus en plus strictes. Sur ce socle, nous avons continué de bâtir en nous y conformant, afin de tirer nos métiers et notre entreprise de recyclage vers le meilleur niveau de compétences : la certification a été un booster ». Étant entendu qu'au point de départ, « j'ai voulu montrer par là, que même à notre échelle de PME, on est capable de travailler, dans les "règles de l'art", en conformité avec la législation. J'ai souhaité démontrer aussi, que nos donneurs d'ordre peuvent faire confiance à une entité régionale. Bien faire les choses est fondamentalement important, quel que soit le métier exercé : ce n'est pas une question de taille, mais d'état d'esprit ».

Accessoirement, ce passage a permis à Didier Monier de mettre en place des procédures et de standardiser la façon d'opérer quelle que soit l'agence mandatée pour remplir une mission donnée. « Les modes opératoires étaient propres à chaque entité, du fait de l'historique des sites, du poids des habitudes de travail liées à l'ancienneté de certains parmi le personnel. L'activité n'était pas mise à mal pour autant, mais il m'est apparu nécessaire d'uniformiser la façon de travailler, ce qui a aussi eu pour effet d'optimiser notre réactivité. Mon arrivée dans l'entreprise, puis la certification ont



Distributeur exclusif:



Analyseur portable xSORT

Tri d'alliages XRF / PMI

- Tri rapide
- Fiabilité de mesure
- Solution économique
- Dosage éléments légers

**Action NDT**  
 (Une ambition, votre satisfaction)

05 82 73 01 06  
 contact@action-ndt.com  
 www.action-ndt.com

**MEGABLOC**

La solution innovante de murs mobiles en blocs béton

**MEGABLOC - un bloc aux innombrables utilisations:**  
 Trier, séparer, stocker ou ranger. Avec ou sans toit.  
 La transformation d'un ouvrage en MEGABLOC est tout aussi simple.

**MEGABLOC GmbH & Co. KG - Dominique MULLER**  
 Tél.: 03 88 57 24 76  
 Port.: 06 25 97 56 05

www.megabloc.fr info@megabloc.fr





© Silvia Baron

^ Les métaux, l'autre fer de lance de Romi Recyclage.

permis ce virage : ce qui pouvait passer avec trois agences n'était plus compatible avec la nouvelle donne, du fait de l'élargissement de la société mais aussi via la multiplication des activités de celle-ci. Il n'était pas rationnel de se projeter dans le XXI<sup>e</sup> siècle en travaillant comme on le faisait dans les années 1960-1970 ». Cette démarche « a d'ailleurs renforcé notre crédibilité », étant entendu qu'avec la certification, « j'ai choisi d'ajouter un volet sécurité, inscrit dans la norme, pour protéger nos collaborateurs et renforcer notre image auprès de notre clientèle. Un choix que je ne regrette pas au regard du nombre de contraintes qui se sont peu à peu imposées. Avec le recul, le constat est là : nous avons acquis des habitudes de travail et étions prêts dès lors qu'il a fallu les intégrer ».

## Vers une diversification ?

Didier Monier s'intéresse à ce qui se pratique en matière de compostage ; la région Bretagne étant riche en déchets liés aux cultures de primeurs (pour l'heure, il collecte des déchets compostables qui sont livrés à des unités spécialisées), à la gestion des DIB. Une piste de réflexion pour le chef

d'entreprise qui constate une augmentation sensible des tonnages dans certaines zones où il travaille déjà, mais plus encore au CSR, tant cette piste pourrait s'avérer stratégique. « Disposant d'environ 40 000 t/an de déchets non recyclables pouvant être transformés en CSR et d'un terrain pour construire une unité de production, nous avons porté un projet avec Europlasma, en 2013-2014, qui visait la construction d'une unité Cho Power [process de pyrogazéification] qui aurait assuré le débouché du combustible que nous aurions produit, ce qui aurait limité d'autant la mise en ISDND des déchets non dangereux résultant de nos activités, conformément à la trajectoire souhaitée par les pouvoirs publics. Tout le monde était gagnant ; sauf que des industriels locaux ont manifesté une forte opposition à cette idée. N'ayant pas souhaité l'affrontement, en accord avec la direction de Cho Power, nous avons imaginé pouvoir mener à bien notre projet, ailleurs. Mais, modification réglementaire oblige, implanter une unité consommatrice de CSR n'est désormais plus possible, ce qui nous a obligés à abandonner temporairement du moins, cette perspective. [...] En l'état, la production de CSR française dépasse la capacité d'absorption, ce qui n'incite pas à construire de nouvelles installations, faute de débouché assuré. Il faudrait faire en sorte que l'électricité produite bénéficie d'un tarif de rachat bonifié, à l'identique de ce qui se pratique pour l'éolien ou la biomasse, afin de garantir l'indispensable équilibre financier. Or, pour l'heure, la politique mise en œuvre dans ce domaine n'est pas en cohérence avec celle visant une moindre production de déchets à éliminer : permettre de détourner ces déchets de l'enfouissement via la production de CSR de qualité, devrait compter parmi les priorités. Si la réglementation évoluait favorablement, un projet de cette envergure aurait du sens à plus d'un titre. » La situation qui prévaut est d'autant plus troublante « que nous disposons de très peu de sites d'enfouissement en Bretagne, qu'une partie de nos déchets est donc transférée en dehors du territoire, que certains sites seraient passés de près de 800 000 tonnes annuelles autorisées, à 400 000 t environ, et que notre

région est largement déficitaire en matière de production électrique : en l'état, le barrage de la Rance et les éoliennes implantées sont loin de couvrir les besoins, l'essentiel de l'électricité consommée en Bretagne étant produite à Flamanville ». Une situation qui a été constatée par d'autres recycleurs, ailleurs en France, confrontés au manque d'exutoires pour les déchets résultant de leurs activités.

## Quant à l'avenir...

L'avenir se déclinera vraisemblablement sous deux formes : par l'ajout de nouvelles activités aval comme cela a été évoqué plus haut, étant entendu que d'autres opportunités pourront peut-être se présenter, et par le développement de l'entreprise via la création de nouvelles agences afin de renforcer le maillage territorial, en Bretagne si possible, mais surtout dans les départements limitrophes. « Nous envisageons d'ajouter une nouvelle agence à notre panel actuel, à Luitré (35), et avons tout récemment signé des lettres d'intention pour mener à bien ce projet de rachat d'une entreprise dédiée à la ferraille, un chantier sur lequel nous développerons d'autres activités (déchets, papiers cartons, plastiques, etc.), dans l'optique de pouvoir offrir des prestations globales. » L'entreprise a par ailleurs signé quelques beaux contrats, dont l'un avec Nantes Métropole lui assurant la récupération des papiers cartons à raison d'environ 500 t supplémentaires/mois, qui s'ajoutent « aux 1 500 t moyennes que nous triions et recyclons » d'ores et déjà. « Un tonnage supplémentaire qui nous assure un meilleur positionnement auprès des papeteries (Palm, Allard, ou DS Smith par exemple) avec lesquelles nous travaillons. » D'autres dossiers ont été confiés à Romi Recyclage dans le secteur de la ferraille, sur le départ

**“IL N'ÉTAIT PAS RATIONNEL DE SE PROJETER DANS LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE EN TRAVAILLANT COMME ON LE FAISAIT DANS LES ANNÉES 1960-1970.”**

tement de l'Ille-et-Vilaine. « *Synonymes de perspectives d'extension, ces nouveaux contrats et création de nouvelles agences augurent d'une bonne année 2019.* »

Quant à savoir ce qu'il serait opportun d'envisager pour favoriser plus encore le recyclage, faciliter le travail des professionnels afin de limiter le gaspillage de matières, tout en limitant les tonnages de déchets résiduels à enfouir, Didier Monier n'est pas sans réponse. « *Autoriser de nouveaux débouchés pour le CSR, ne serait-ce qu'en construisant des unités de consommation, productrices d'énergie avec ce combustible qui se devra bien évidemment de répondre à un cahier de charges strict et à une qualité optimale, serait une bonne manière de répondre à l'obligation de réduire peu à peu, mais de manière sensible, les tonnages destinés à l'enfouissement. Il n'est pas rationnel de faire voyager les déchets au prétexte qu'un site d'enfouissement a atteint les*

*tonnages autorisés quand, par ailleurs, on a des besoins d'énergie, que l'on parle d'économie circulaire et de bilan carbone qui doit être optimisé...* »

Dans un tout autre registre, il serait souhaitable que « *la législation soit appliquée de manière plus uniforme, l'interprétation des textes étant régulièrement divergente d'un territoire à l'autre* » et que l'on « *organise une sorte de planification réglementaire de manière à ce que nous bénéficions de la visibilité nécessaire pour investir et multiplier les investissements destinés à être plus performants, tout en réduisant, autant que faire se peut, les tonnages de déchets destinés à l'élimination* », une stratégie voulue par les pouvoirs publics.

D'une manière plus globale, il est regrettable de constater que nombreuses sont les usines qui sont malades, pour certaines, ferment et disparaissent pour d'autres, l'expor-

tation des matières triées, recyclées sur nos territoires devenant alors obligatoire, faute de suffisamment de consommateurs à l'échelle nationale... quand la logique devrait être inversée. « *Le traitement du cuivre ou de l'aluminium pour ne citer que cet exemple se réduit désormais à une peau de chagrin dans notre pays, ce qui n'est pas logique puisque le savoir-faire n'est plus à démontrer. [...] Je crois à l'avenir de mon métier, comme je pense que la volonté des pouvoirs publics de recycler plus en France devrait être assortie d'une volonté politique effective de reconstruire le tissu industriel au cœur des territoires. Ce serait une belle manière de développer plus encore des activités créatrices d'emploi, l'emploi étant l'un des chevaux de bataille de nos gouvernants* », conclut le chef d'entreprise qui a toujours au moins deux fers au feu : l'adaptation et la réactivité.

Sylvia Baron

